

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 20  
- suffrages exprimés : 20  
- pour : 20

**DÉLIBÉRATION n° B2020/165**

L'an deux mille vingt et le 08 décembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

**Absent excusé** : Laurent LAGES

**Objet** : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Espiilh pour le financement d'équipement et mobilier informatique.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Espiilh sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 145.00 € à la CCPL pour l'opération : Equipement et mobilier informatique.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération Equipement et mobilier informatique	2 781.71€	Subvention	0 €
		Fonds de concours CCPL	1 145.00 €
		Autofinancement commune	1 636.71 €
<b>Total</b>	<b>2 781.71€</b>	<b>Total</b>	<b>2 781.71 €</b>

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 145.00 € à la commune d'Espiilh pour le financement de l'opération Equipement et mobilier informatique.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 16 DEC. 2020



Accusé de réception en préfecture  
065 200070787-20201208-2020-165B-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020